

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CORMIER, Maire.

Étaient présents : Mmes BLIN, CORMIER, VANDEWALLE,
et Mrs AVENEL, BRISET, BUAILLON, DE SEROUX, LE POTIER,
LOONES, MERIGUET, MESSANT, MEZERETTE

Étai(en)t absent(s) excusé(s) :

Étai(en)t absent(s) : L. DEHAIL,

A été élu secrétaire de séance Stéphane MEZERETTE

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Commune :

- Lecture du PV CM du 12 Décembre 2025
- Désignation secrétaire de séance
- Vote du CFU (si validation CFU définitif par trésorerie)
- Frais de scolarisation : 2024-2025 Sivos du Val de Juignes
- Régularisations cadastre Moulin Roger et suites à donner
- Infos diverses
- Référents hameaux
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance en ayant une pensée émue pour Monsieur Gilles VOLTIER, élu de Neaufles Auvergnay, dont les obsèques se dérouleront le mercredi 11 février.

Vote du CFU

Report du vote du CFU en raison d'une panne matérielle du portail de la gestion publique (application HELIOS et Comptes de gestion dématérialisés), ne permettant pas d'échanger les flux dématérialisés. La date de reprise du service n'est pas encore connue.

01-2026 Frais de scolarisation 2024-2025 : SIVOS DU VAL DE JUIGNES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de scolarité reçues pour les enfants accueillis dans les écoles d'autres communes.

La répartition des dépenses de fonctionnement se fait obligatoirement par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Le Maire de la commune d'accueil saisi d'une demande d'inscription d'un enfant résidant dans une autre commune, doit en informer la commune de résidence.

La participation aux frais de scolarité doit être anticipée et inscrite au budget pour être délibérée en Conseil Municipal.

Ainsi seront prises en compte les dépenses liées au fonctionnement en fonction des ressources de la commune de résidence (potentiel fiscal par habitant), du nombre d'élève scolarisés dans la commune d'accueil et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à régler les factures suivantes qui présentent une délibération de la commune d'accueil précisant le coût par élève ainsi que le nombre d'élève scolarisé :
SIVOS DU VAL DE JUIGNES : année scolaire 2024-2025 : 2 550 € (1 élève de maternelle et 1 élève de primaire).

- Indique que chaque demande de frais de scolarité sera examinée en Conseil Municipal en amont de la facturation et inscrite au Budget.

02-2026 REGULARISATIONS CADASTRE TERRAINS MOULIN ROGER

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avancement des rencontres et échanges avec le géomètre en complément de la délibération 30-2025 du 30 juin 2025.

L'ensemble des parcelles est à recadastrer, les divers propriétaires ont été conviés pour établir un procès-verbal de bornage en vue des divisions des parcelles.

Les échanges de terrains à venir entre la Commune et Mme VOLTIER MESSANT sont également pris en compte.

Le sujet et la suite des démarches seront réévoqués lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à régler les frais de géomètre découlant de ces opérations de redécoupages et bornages.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents.
- Autorise Madame le Maire à contacter le notaire pour la poursuite des régularisations.

Infos diverses :

- Prochain Conseil Municipal le 02 Mars 2026 à 18h
- Plannings des élections municipales des 15 et 22 Mars prochain
- Accident RD 830, La Longue Raie, un poteau incendie appartenant à la commune a été endommagé, la déclaration a été faite à l'assurance ainsi qu'à Orange pour remise en état des fils et des poteaux percutés. Devis en attente pour le remplacement du poteau incendie.
- Un devis est également attendu pour la remise en état de la Bouche incendie située à l'intérieur de l'entreprise Caliste Marquis ainsi que pour divers extincteurs pour renforcer l'équipement les bâtiments communaux.

Référents Hameaux :

- Elagage réalisé le long de la forêt (Les Mardelles / Le Gacel / Le Long du Bois)
- Eaux stagnantes Rue de Rivoli et Route des Siaules, les eaux de pluies ne s'évacuent pas.
- Passages de motos cross sur Launel, pas trop de bruit.
- Protections des arbustes sur la Place du Village à revoir.
- Grilles qui commencent à se remplir le long des caniveaux du centre bourg, passage de la balayeuse à prévoir.
- Ruissèlement des eaux RD 830, des ambulances jusqu'à l'entrée du bourg, Alexandre LOONES propriétaire du champ va examiner d'où peut provenir l'eau.

Le secrétaire de séance,
Stéphane MEZERETTE

Le Maire
Sylvie CORMIER

